



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C (NON DAE)

GRA-002.

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C  
(NON DAE) (N<=24.5%)

Type de produit : Fertilisant.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture.  
Industriel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : ROSIER SA  
Route de Grandmetz 11a  
B-7911 Moustier Belgique-Belgie  
Tel: +32 (0)69 87 15 10  
www.rosier.eu  
E-mail : reach@rosier.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0)70 245 245

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Non classifié.

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non classifié.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).
- Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).
- Mention d'avertissement : Aucun(e).
- Mention de danger : Aucun(e).
- Conseils de prudence : Aucun(e).

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006, aucune évaluation PBT et vPvB n'a été menée puisque le produit est inorganique.

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1. / 3.2 Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Composants : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Composition : Les mélanges contiennent du nitrate d'ammonium et certains ou la totalité des ingrédients suivants : phosphates, sels de potassium, matériaux inertes (gypse), matériaux d'enrobage, nutriments secondaires et oligoéléments.  
Les mélanges contenant moins de 80% de nitrate d'ammonium ne sont pas classés Irritant pour les yeux (Fertilizers Europe study july 2011).

#### ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 2 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C  
(NON DAE)****GRA-002.****SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)**

L'azote (et le magnésium si présent dans le produit) permet de neutraliser l'acidité libre du Superphosphate (phosphates de calcium), le produit fini n'est donc pas classé Irritant pour les yeux (Fertilizers Europe study dec. 2014).

La présence du magnésium et des oligoéléments (B, Cu, Fe, Mn, Zn) est indiquée sur l'étiquette du produit, sur le document d'accompagnement et sur la facture.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Nitrate d'ammonium	Entre 1 et 70 %	6484-52-2	229-347-8	----	01-2119490981-27-XXXX	O; R8 Xi; R36 ----- Ox. Liq. 3;H272 Eye Irrit. 2;H319
Chlorure de potassium	Entre 1 et 60 %	7447-40-7	231-211-8	----	EXEMPTED	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Ammonium dihydrogenorthophosphate (MAP)	Entre 1 et 40 %	7722-76-1	231-764-5	----	01-2119488166-29-0025;0049	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Sulfate de calcium	Entre 1 et 35 %	7778-18-9	231-900-3	----	01-2119444918-26-0097;0169	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Diammonium hydrogenorthophosphate (DAP)	Entre 1 et 35 %	7783-28-0	231-987-8	----	01-2119490974-22-XXXX;0046	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Sulfate d'ammonium	Entre 1 et 30 %	7783-20-2	231-984-1	----	01-2119455044-46-0064;0101	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Nitrate de potassium	Entre 1 et 30 %	7757-79-1	231-818-8	----	01-2119488224-35-0018;0026	O; R8 ----- Ox. Sol. 3;H272
Chlorure d'ammonium	Entre 1 et 20 %	12125-02-9	235-186-4	017-014-00-8	01-2119489385-24-0018;0022	Xn; R22 Xi; R36 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319
Calcium bis(dihydrogen-orthophosphate)	Entre 1 et 20 %	7758-23-8	231-837-1	----	01-2119490065-39-0003;0010	Xi; R41 ----- Eye Dam. 1;H318
Oxyde de magnésium	Entre 0,01 et 7 %	1309-48-4	215-171-9	----	EXEMPTED	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Calcium hydrogenorthophosphate	Entre 1 et 5 %	7757-93-9	231-826-1	----	01-2119490064-41-0015;0020	Xi; R41 ----- Eye Dam. 1;H318
Potassium dihydrogenorthophosphate (MKP)	Entre 1 et 5 %	7778-77-0	231-913-4	----	01-2119490224-41-0016;0027	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Disodium tetraborate pentahydrate	Entre 0,01 et 5 %	12179-04-3	215-540-4	005-011-02-9	----	Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61 ----- Repr. 1B;H360F Repr. 1B;H360D
Sulfate de fer	Entre 0,01 et 2 %	7782-63-0	231-753-5	----	----	Xn; R22 Xi; R36/38 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315
Sulfate de manganèse	Entre 0,01 et 1 %	10034-96-5	232-089-9	025-003-00-4	----	Xn; R48/20/22 Xi; R41 N; R51-53 ----- Eye Dam. 1;H318 STOT RE 2;H373 Aquatic Chronic 2;H411
Sulfate de zinc	Entre 0,01 et 1 %	7446-19-7	231-793-3	030-006-00-9	----	Xn; R22 Xi; R41 N; R50-53 ----- Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Sulfate de cuivre	Entre 0,01 et 0,05 %	7758-99-8	231-847-6	029-004-00-0	----	Xn; R22 Xi; R36/38 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Acute 1;H400

**ROSIER SA**

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C (NON DAE)

GRA-002.

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Aquatic Chronic 1;H410

### SECTION 4 Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact de poussières avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche.  
Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.  
Consulter un médecin si une indisposition se développe.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une exposition par inhalation au produit.
- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec les yeux : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- Ingestion : Dangereux pour la santé si ingéré en grande quantité (désordres gastro-intestinaux). Dans les cas extrêmes, formation de méthémoglobine - "Blue baby syndrome" - et cyanose peuvent se produire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Grosses quantités d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : CO2. Mousse.  
Sable

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.  
La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable. Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

### NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C (NON DAE)

GRA-002.

#### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

#### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du produit. Ne pas mélanger avec des sciures et d'autres combustibles ou matières organiques. (Voir les matières à éviter section 10)

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir Rubriques 7, 8, 13.

#### SECTION 7 Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Mesures techniques de protection : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Général : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Réduire à un minimum la production de poussières.

##### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité. Eviter (Voir section 10) : Matières organiques, agents réducteurs, acides, bases, agents oxydants, chlorures, nitrites, poudres métalliques et les substances contenant des métaux comme cuivre, nickel, cobalt, zinc, ainsi que leurs alliages.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Voir Rubriques 1.1, 1.2.

#### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Sulfate de manganèse : TLV© -TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 0,2 (Mn)  
Sulfate de manganèse : HTP-värden - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 5  
Limites d'exposition générales pour les poussières non dangereuses TLV-TWA: 10

#### ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C (NON DAE)

GRA-002.

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

mg/m3 (particules inhalables).

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- Protection de la peau : Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.  
Protection de la peau : Vêtement de protection (couvrant complètement le corps) et gants résistants aux produits chimiques (nitrile, chloroprène, butyle ou autres gants adaptés, en accord avec les exigences de EN 374 (temps de passage : 480 min)).
- Protection des yeux : En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C : Granulés.
- Odeur : Léger (légère).
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
- pH : (10%) > 4.5
- Point de fusion [°C] : Décomposition avant la fusion.
- Point d'ébullition [°C] : Décomposition avant l'ébullition.
- Point d'éclair [°C] : Non applicable (solide).
- Taux d'évaporation : Non applicable (solide).
- Inflammabilité : Non applicable (solide non inflammable).
- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : N'est pas classé comme explosif selon les critères CE.
- Pression de vapeur : Non applicable (non volatile).
- Densité de vapeur : Non applicable (non volatile).
- Densité : 0.90-1.30
- Solubilité dans l'eau : Bonne.
- Coefficient de partage : n-octanol / eau : Non applicable (solide inorganique).
- Température d'auto-inflammabilité : Non applicable (solide non inflammable).
- Température de décomposition : > 130°C (dépend de la composition).
- Viscosité : Non applicable (solide).
- Propriétés explosives : N'est pas classé comme explosif selon les critères CE.

#### 9.2. Autres informations

- Autres informations : Non comburant selon les critères CE.

#### ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C (NON DAE)

GRA-002.

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

: Voir 10.2.

#### 10.2. Stabilité chimique

##### Stabilité et réactivité

: Produit stable dans les conditions normales de stockage, de manutention et d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

##### Réactions dangereuses

: Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

##### Conditions à éviter

: Chaleur.  
Flamme nue.  
Eviter toute contamination par des substances étrangères.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Matières à éviter

: Matières organiques, agents réducteurs, acides, bases, agents oxydants, chlorures, nitrites, poudres métalliques et les substances contenant des métaux comme cuivre, nickel, cobalt, zinc, ainsi que leurs alliages.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

##### Produits de décomposition dangereux

: La décomposition thermique génère : Ammoniaque. Oxydes d'azote.

### SECTION 11 Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Information relative aux effets écologiques

: Faible toxicité pour la vie aquatique.

##### CL50-96 Heures - poisson [mg/l]

: Aucune donnée disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

: Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Le produit ne présente pas de phénomène de bio-accumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

: Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006, aucune évaluation PBT et vPvB n'a été menée puisque le produit est inorganique.

#### 12.6. Autres effets néfastes

##### Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.  
Attention : Ce fertilisant contenant du nitrate et du phosphate, un déversement important peut avoir un impact défavorable sur l'environnement, par exemple l'eutrophisation des eaux de surface confinées ou une contamination aux nitrates

### ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

## NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C (NON DAE)

GRA-002.

### SECTION 12 Informations écologiques (suite)

des eaux souterraines ou des eaux de surface.

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Information générale : Non réglementé.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre : Non réglementé.

Transport par mer : Non réglementé.

Transport aérien : Non réglementé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

: Non réglementé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

: Aucun(e).

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun(e).

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

### SECTION 15 Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
Allemagne : Gefahrstoffverordnung Anhang III/6 und TRGS 511 beachten

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune donnée disponible.

### SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (EU) 453/2010 (REACH Annexe II).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne

#### ROSIER SA

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

www.rosier.eu

E-mail : reach@rosier.eu



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 8

Edition révisée n° : 1

Date : 11 / 2 / 2015

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**NPK-FERTILISANT GRANULE CLASSE C  
(NON DAE)**

**GRA-002.**

pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

### **ROSIER SA**

Route de Grandmetz 11a B-7911 Moustier Belgique-Belgie

Tel: +32 (0)69 87 15 10

[www.rosier.eu](http://www.rosier.eu)

E-mail : [reach@rosier.eu](mailto:reach@rosier.eu)